Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_AG1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 29 mai 2026	*L'an deux mil vingt-six, le cinq juin* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ G DARCEL - C REUX - B FAURE - A KERBOULL - G BETIN – Y QUINTIN - O LE ROUX - C MALAPERT - J BOURHY K BERTHELOT - D HARZO - N LE NEÜN **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - E LANDIN donne pouvoir à M HAICAULT - G LE GALES donne pouvoir à A KERBOULL - S DUVAL THOMAS donne pouvoir à S BRIEND - C MORIN donne pouvoir à PY BOILLET - N JAFFRELOT donne pouvoir à N LE NEÜN - C LEBRAS donne pouvoir à O COLLIOU - F SCHMIDT donne pouvoir à K SOYEZ - G COLLET donne pouvoir à G DARCEL **Absent :** - Y GILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - J BOURHY a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 17h15

Délibération n°2026 - 07 – AG 1

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Présentation :

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire, à savoir pour la commune de Plédran, 15 délégués et 5 suppléants.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

Considérant que cette désignation doit être effectuée au scrutin secret conformément aux dispositions du Code électoral ;

Les élections sénatoriales se tiendront le 27 septembre 2026. Elles permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable. Trois sièges sont à pourvoir dans les Côtes d'Armor.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur une même liste, paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste a été proposée lors de la séance du 5 juin :

DÉLÉGUÉS

- Stéphane BRIEND
- Michelle HAICAULT
- Olivier COLLIOU
- Eveline LANDIN
- Pierre-Yves BOILLET
- Josiane COLLEU
- Gaëtan JEHANNO
- Karine SOYEZ
- Jonathan NABET
- Cécile REUX
- Gilles DARCEL
- Céline LEBRAS
- Bertrand FAURE
- Annie KERBOULL
- Nicolas LE NEÜN

SUPPLÉANTS

- Sandra DUVAL THOMAS
- Guélor COLLET
- Guylaine LE GALES
- Guillaume BETIN
- Noëmie JAFFRELOT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260605-2026_07_AG1-DE

Ont obtenu :

Liste Stéphane BRIEND : vingt-huit (28) voix

La liste présentée par Monsieur Stéphane BRIEND, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués et suppléants pour les élections sénatoriales :

DÉLÉGUÉS

- Stéphane BRIEND
- Michelle HAICAULT
- Olivier COLLIOU
- Eveline LANDIN
- Pierre-Yves BOILLET
- Josiane COLLEU
- Gaëtan JEHANNO
- Karine SOYEZ
- Jonathan NABET
- Cécile REUX
- Gilles DARCEL
- Céline LEBRAS
- Bertrand FAURE
- Annie KERBOULL
- Nicolas LE NEÜN

SUPPLÉANTS

- Sandra DUVAL THOMAS
- Guélor COLLET
- Guylaine LE GALES
- Guillaume BETIN
- Noëmie JAFFRELOT

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des résultats de l'élection des délégués et suppléants figurant au procès-verbal établi lors de la séance du 5 juin 2026 ;

- ARRÊTE la liste des délégués et suppléants désignés pour participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Plédran, le 5 juin 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
COTES D'ARMOR